



CONSEIL MUNICIPAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SEANCE DU 06/05/2019

L'an deux mille dix-neuf le lundi six mai à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Boé, *convoqué, s'est réuni en session publique ordinaire, sous la présidence de M. Christian Dézalos, Maire.*

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

Rapport n° 5 - Subvention AA Plan vélo Avenue d'Aquitaine

Présents :

Monsieur DEZALOS **Maire**

Madame LEBEAU, Monsieur PANTEIX, Monsieur LAFUENTE, Madame JOURNE-LHERISSON, Monsieur GERAUD, Monsieur LUNARDI, Madame MANDEIX **Adjoint**s

Madame ACCARY, Monsieur JOSEPH **Délégués**

Madame LASSORT, Madame FORNASARI, Madame LABADIE, Monsieur ORDRONNEAU, Madame LUGUET, Madame FAVARD, Madame TRUILHE, Madame ROBIN, Madame PERTHUIS, Monsieur SMYRACHA, Madame FOURNIER, Monsieur JACQUIN, Madame RAMOND **Conseillers Municipaux**

Absents excusés :

Monsieur BOUDON (donne pouvoir à Madame LEBEAU), Monsieur OURABAH (donne pouvoir à Monsieur GERAUD), Monsieur DEL-FIORENTINO (donne pouvoir à Monsieur PANTEIX), Monsieur ROUX (donne pouvoir à Madame RAMOND), Madame BONFANTI (donne pouvoir à Monsieur JACQUIN)
Monsieur KHERCHACHE (absent excusé)

Nombre de membres afférents au Conseil :	029
Nombre de membres en exercice :	029
Nombre de membres présents :	023
Nombre de procurations :	05

Rapporteur : **Madame Eveline FOURNIER**

I - Exposés des motifs

Dans le cadre des travaux de l'Avenue d'Aquitaine, une piste cyclable va être réalisée et confortera ainsi l'itinéraire vélo du secteur. Ce projet s'inscrit dans le schéma directeur vélo de l'Agglomération d'Agen et peut bénéficier d'une subvention à hauteur de 35% du montant HT des travaux liés à la réalisation de la piste cyclable.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

1. Montant prévisionnel des travaux : 193 000€HT
2. Subvention 35% AA : 67 550€HT
3. Autofinancement Commune 125 450€HT

Je vous propose donc de solliciter une subvention au taux de 35%, auprès de l'Agglomération d'Agen, pour la réalisation de ce projet.

II - Considérants et références juridiques

VU la délibération de l'Agglomération d'Agen en date du 22 juin 2017 portant sur le régime d'aide financier pour le Plan vélo,

VU l'avis favorable de la Commission Voiries et Réseaux,

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré,

Décide à L'UNANIMITE de :

SOLLICITER : auprès de l'Agglomération d'Agen, une subvention au taux de 35% du montant HT des travaux de réalisation d'une piste cyclable sur l'Avenue d'Aquitaine.

Au registre sont les signatures. Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le conseil,

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Monsieur Joël JOSEPH

SIGNE
M. Christian Dézalos